



OFPPT

مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

Office de la Formation Professionnelle  
et de la Promotion du Travail

Direction Régionale Souss Massa Drâa

Examen de fin de module N°18  
« Gestion des moyens humains »  
Année 2014/2015

Filière : REL

Niveau : TS

OFPPT / DRSM/D / SCQ  
Examen de Fin de Module  
Commission Régionale de Validation

Durée : 2H

Barème : /40

Date de déroulement :

A) Partie théorique /15 points

1 - Quelles sont les conditions d'attributions de :

- Pension des survivants. (2Pts)
- La pension de retraite. (2 Pts)

2/ Définir les termes suivants : (08 Pts)

- Période d'essai
- Résiliation du contrat de travail
- CNSS
- Contrat de travail

3 - Répondre par le choix de la ou les réponses convenables (une question peut avoir plusieurs réponses) : 03 pts

<input checked="" type="checkbox"/> Les heures supplémentaires sont des heures accomplies :	<ul style="list-style-type: none"> <li>a Au delà de 191 heures par an.</li> <li>b Au delà de 44 H par semaines.</li> <li>c Au delà de la durée normale. ✓</li> </ul>
<input checked="" type="checkbox"/> La rémunération des heures supplémentaires est calculée sur la base du salaire et ses accessoires à l'exclusion :	<ul style="list-style-type: none"> <li>a Des allocations familiales. ✓</li> <li>b De la prime de rendement.</li> <li>c De indemnité et avantages divers.</li> </ul>
<input checked="" type="checkbox"/> L'Indemnité compensatrice de congé annuel n'est pas due :	<ul style="list-style-type: none"> <li>a En cas de faute grave.</li> <li>b Si le salarié a bénéficié de son congé. ✓</li> </ul>
<input checked="" type="checkbox"/> La récupération des heures perdues ne peut dépasser :	<ul style="list-style-type: none"> <li>a 25 Jours par an.</li> <li>b 30 Jours par an. ✓</li> <li>c 40 Jours par an.</li> </ul>
<input checked="" type="checkbox"/> L'employeur a le droit de repartir la durée de travail selon les besoins de l'E/se sans dépasser :	<ul style="list-style-type: none"> <li>a 8 H</li> <li>b 10 H ✓</li> <li>c 12 H</li> </ul>
<input checked="" type="checkbox"/> La durée de travail effective doit exclure :	<ul style="list-style-type: none"> <li>a Le congé de maternité.</li> <li>b Les absences injustifiées. ✓</li> <li>c La période de la grève.</li> </ul>

D. BARAKAT  
2/2

ANNEXE N°1 : TABLEAU DE RÉPARTITION DES CHARGES INDIRECTES « DELICES BLADI »

Éléments	Approvisionnement	Torréfaction et Mouture	Mélange	Conditionnement	Distribution
T.R.S	45 937,50	6 900	2 730	87 360	14 400
U.O	Unité achetée huile d'Argan, Amande	H MOD	H MOD	Pots produits	Pots vendus
N.U.O	3 750	MS	SA	4 368	4 800
C.U.O	12,25	60	30	20	3,20

T.R.S : Total de la répartition secondaire

U O : Unité d'œuvre

